

## **Communiqué du Conseil Syndical**

Réuni les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2009 à PARIS, le Conseil Syndical F.O.-DGFIP a fait une très large analyse de la situation au sein de la Direction Générale des Finances publiques.

### **F.O.-DGFIP réaffirme son opposition au Guichet Fiscal Unique.**

La poursuite de la mise en place du Guichet Fiscal Unique (SIP et accueil fiscal de proximité) ne fait que confirmer les craintes exprimées par F.O.-DGFIP depuis l'origine : détérioration du service public, alourdissement des charges pour les agents, dégradation des conditions de travail, remise en cause de la séparation assiette et recouvrement. Ceci justifie totalement la revendication exprimée lors de son Congrès d'avril dernier d'arrêt de la mise en place des SIP.

### **F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emploi.**

Les suppressions d'emploi annoncées pour la seule D.G.Fi.P. au titre de 2010 traduisent le maintien de la politique gouvernementale de réduction des moyens qui a pour effet d'affaiblir le service public et d'alourdir les charges des services.

### **F.O.-DGFIP demande la convocation rapide d'un CTPC sur les missions.**

Alors que s'annonce, à des horizons proches, le déploiement de procédures informatiques structurantes comme Chorus, la mise en œuvre de la réforme imposée par les gouvernements, la persistance des suppressions d'emploi exigent que le Directeur Général convoque rapidement un Comité Technique Paritaire Central consacré aux missions de la D.G.Fi.P..

Pour F.O.-DGFIP, ce CTPC doit être l'occasion d'exposer les difficultés rencontrées par les agents et de demander quels moyens seront mis en œuvre pour assurer correctement l'exercice des missions. Pour F.O.-DGFIP en effet, les agents sont en droit d'exiger ces explications de leur administration.

### **F.O.-DGFIP exige une harmonisation par le haut des statuts et des règles de gestion**

Pour F.O.-DGFIP, les discussions qui viennent de débiter sur la fusion des statuts et l'harmonisation des règles de gestion doivent être l'occasion d'obtenir une prise en compte de l'augmentation de la technicité et de l'amélioration des qualifications.

C'est pourquoi F.O.-DGFIP ne saurait accepter l'allongement des carrières, la réduction des possibilités de promotions, et de voir les discussions « encadrées » par des dispositions statutaires Fonction publique. À cet égard, F.O.-DGFIP dénonce le nouveau statut de la catégorie B, uniquement discuté avec les syndicats signataires de l'accord salarial au rabais de 2008.

### **F.O.-DGFIP demande l'abrogation de la loi sur la mobilité et les parcours professionnels**

F.O.-DGFIP, seul syndicat à avoir appelé à l'action par la grève avant que ce texte soit voté, demande l'abrogation de la loi sur la mobilité qui marque la remise en cause de la garantie de l'emploi du fonctionnaire d'Etat.

F.O.-DGFIP appelle tous les agents, de la D.G.Fi.P. à rejoindre le syndicalisme revendicatif, libre et indépendant défendu par Force Ouvrière.

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2009